

Séance du 24/04/2020

Date de convocation : 20/04/2020

L'an deux mil vingt, et le vingt-quatre du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visio conférence sur le lien Skype : <https://join.skype.com/i4RV4PDbTif3> au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 06/03/2020

Elus sortants Présents : Frédéric CHAPUIS, Ludovic BRENOT, Armand FALVO, Christophe GUICHARD, Stéphanie JUPILLE, François MAILLOT, Marie PASCAL, Alexandre ORMAUX.

Elu sortant Absent : Éric FAUCHON, ayant donné pouvoir à Frédéric CHAPUIS

Candidats élus le 15/03/2020 Invités : Sandrine BOYER-CLOP, Christophe CHAPUIS, Fabrice COQUARD, Benoît FOLIN, Juline MACOR, Carole MENETRIER, Julien MONIN, Nicolas PHILIPPE.

M Alexandre ORMAUX a été élu secrétaire.

2020-17

Objet : MODALITES D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DEBATS

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 6 I, il est fortement incité de réunir l'organe délibérant par visioconférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en accord avec les ordonnances ministérielles et les directives préfectorales approuvent les modalités suivantes :

- Seuls les élus sortants ont le droit de vote. Les candidats élus au 15/03/2020, auront la parole après les débats menés par Monsieur le Maire.
- Il n'y aura pas de public extérieur connecté, malgré la possibilité offerte.
- Les votes des délibérations se feront sur la question posée par le Maire : qui est pour ? qui est contre ? qui s'abstient ? Par défaut les élus votent positivement. Au deux premières questions les élus votant doivent s'annoncer.
- Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur Alexandre ORMAUX.

Séance du 24/04/2020

Date de convocation : 20/04/2020

L'an deux mil vingt, et le vingt-quatre du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visio conférence sur le lien Skype : <https://join.skype.com/i4RV4PDbTif3> au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 06/05/2020

Elus sortants Présents : Frédéric CHAPUIS, Ludovic BRENOT, Armand FALVO, Christophe GUICHARD, Stéphanie JUPILLE, François MAILLOT, Marie PASCAL, Alexandre ORMAUX.

Elus sortants Absents : Éric FAUCHON, ayant donné pouvoir à Frédéric CHAPUIS, Armand FALVO (ayant quitté la séance pour cause de problème technique)

Candidats élus le 15/03/2020 Invités : Sandrine BOYER-CLOP, Christophe CHAPUIS, Fabrice COQUARD, Benoît FOLIN, Juline MACOR, Carole MENETRIER, Julien MONIN, Nicolas PHILIPPE.

M Alexandre ORMAUX a été élu secrétaire.

2020-18

Objet : DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de travaux de voirie prévus pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de retenir les devis de travaux de voirie suivants :**

Lieu	Montant en € TTC
Rue de la Distillerie	4 412,40
Rue des Grandes Pièces	14 340,00
Rue de la Perrière Franche	5 032,80
Impasse des Minerais	1 233,00
réparations localisées	3 360,00
TOTAL	28 378.20

- **Autorise le Maire a engagé les travaux**

2020-19

Objet : OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les ouvertures de crédits en section investissement du budget communal suivantes :

-

Chapitre 20 :

- **Article 2031 : 2300 euros (factures DEKRA de 444 € 1816.08 €) arrondi**

Chapitre 21

- **Article 2151 : 10200 euros (Facture Ingénierie 70 de 4686.76 € + dépassement de 5397.74) arrondi**

-

2020-20

Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT D’AFFOUAGE 2019-2020

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, empêchant les affouagistes de faire leur portion d’affouage pendant la période de confinement, après avis de l’ONF, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de modifier le règlement d’affouage 2019-2020 comme suit :

- **Délais :**
- **Fin d’abattage : 15/06/2000**

2020-21

Objet : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur Alexandre ORMAUX, 2^{ème} adjoint, explique que Monsieur le Maire a avancé la somme de 87.80 €, sur ses deniers personnels, pour l’achat du cadeau offert par la commune à Madame PETIT en remerciement de ses années de dévouement à la bonne administration de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- **De rembourser cette somme à Monsieur Frédéric CHAPUIS.**

Monsieur Frédéric CHAPUIS s’est retiré et n’a pas participé au vote.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme.

Le Maire
Frédéric CHAPUIS